



VOILE RADIOCOMMANDEE classe 1 M

AVIS DE COURSE

Grade 4

14 et 15 juin 2025

Plan d'eau de la Base Nautique du Roucas Blanc

Autorité Organisatrice : UNM

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025/2028 (RCV), incluant l'annexe E.
- 1.2. Le système de course HMS en vigueur, version V1 du 31.03.2022
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. Le règlement sportif 2025 de la classe 1m
- 1.5. Règle modifiée : La RCV E2.1(c) est supprimée.

2. INSTRUCTION DE COURSES (IC)

Les IC seront disponibles le samedi 14 juin 2025 à 9h30 par affichage sur le tableau officiel qui est positionné à proximité de la zone de contrôle.

3. COMMUNICATION

Un tableau officiel sera positionné à proximité de la zone de contrôle

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tout concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russe ou biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.2. La régata est ouverte à tous les bateaux jaugés de la classe 1M.
- 4.3. Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe ou étrangers, devront Obligatoirement se préinscrire avant le jeudi 06 mars 2025 12H00, exclusivement sur le forum de la classe ou, éventuellement, par mail auprès de l'organisateur.
- 4.4. Les inscriptions seront à valider et à payer sur place le samedi 14 juin 2025.
- 4.5. Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou : - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 4.6. Le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.



4.7. Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription : - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux Millions d'Euros

Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais). - une autorisation parentale pour les mineurs.

5. DROITS A PAYER

ATTENTION seuls les 30 premiers inscrits seront validés, pour permettre de limiter les coureurs à 2 flottes

L'inscription se fera en remplissant le google Forms ;

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScgPZO7VynrjtNAOswikFrLdOnWutg0glvD-XRS6sdpdd0tag/viewform?usp=header>

Avec confirmation et paiement des droits d'inscription, sur place le samedi matin.

Les Inscrits qui ne seront pas présents devront s'acquitter des droits d'inscription compte tenu de la limite du nombre d'inscrits et des prévisions de repas.

Les droits à payer seront de 40 Euros, ils incluent :

- ☐ Les frais d'organisation et de location du site,
- ☐ Les frais réglementaires liés à l'arbitrage,
- ☐ Les repas de samedi midi et dimanche midi

6. La répartition des flottes de la première course se fera en mode aléatoire et sera affichée à 10h

7. PUBLICITE

Sans objet

8. PROGRAMME DES COURSES

Confirmation d'inscription : Samedi 14 juin 2025 de 9h à 10h00.

Programme de l'épreuve :

Samedi 14

10h15 Briefing

10h30 : Flottes à suivre.

Dimanche 15 Juin 2025

09h30 : Flottes à suivre.



L'heure de lancement de la procédure de la dernière course du dimanche 15 Juin 2025 sera fixée par l'organisateur, en concertation avec les coureurs et le comité de course.
Aucun signal d'avertissement pour une nouvelle course ne sera donné après 17h00

PROGRAMME A TERRE :

Une pause de 45mn sera fixée chaque jour par le comité de course pour les repas organisateur.
Pas de repas skipper le samedi soir, pour permettre à chacun de choisir son type de restauration parmi les très nombreux restaurants de notre ville.

Les concurrents arrivant en van ou Camping-car sont priés de se signaler sur le Google Forms pour permettre de réserver leur stationnement sur le parking du club à l'Anse de la réserve ou se déroule la « Régate des Dames » à cette date.

9. SYSTEME DE PENALITES

L'auto-arbitrage sera privilégié en accord avec le préambule ci-dessus, la pénalité est "1 tour", soit une rotation dans le même sens de 360° (comprenant un virement et un empannage) du bateau incriminé, en cas de reconnaissance de faute.

Il est demandé à chacun des coureurs de respecter les RCV 2025-2028, les règles FFVoile (voir l'article 1 de l'Avis de Course, ainsi que les décisions du corps arbitral.

Il est rappelé que l'objectif premier des règles est d'éviter les contacts entre les bateaux. (RCV, R.14)

Les pénalités seront de "1 tour" (1 virement et 1 empannage) pour toutes les règles du chapitre 2 des RCV concernées.

10. CLASSEMENT

Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.

2 courses doivent être validées, pour valider la compétition.

RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. RESULTATS ET PRIX

La proclamation des résultats se fera le plus rapidement possible après la dernière course.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1.

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.



12.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter l'organisateur :

Boronat André 06 24 56 83 42 .

Comité de course : Pierre Gonnet